



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du mardi 25 juin 2024**

qui s'est tenu en séance : ordinaire  extraordinaire  , en salle **B 103**

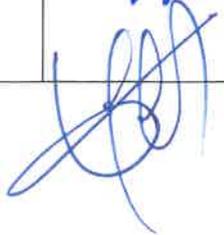
Date d'envoi des convocations : 17 juin 2024

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 H 39.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Ben Ali**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 11 avril 2024
2. Convention de partenariat avec la Maison des adolescents du Calvados et avec l'ADAJ
3. COP renouvellement
4. DBM pour vote et pour information
5. Rapport annuel de fonctionnement
6. Adoption du projet d'établissement 2024 - 2028
7. Autorisation de sorties d'inventaire
8. Autorisation de porter le véhicule au rebut
9. Autorisation de signer les contrats
10. Liste des fournitures scolaires
11. DHG vote
12. Questions diverses.

NOM	Signature
<u>Président :</u> <b>M. Franck GUÉGUÉNIAT</b>	
<u>Secrétaire :</u> <b>Mme Ben Ali</b>	

Total des membres du CA	
<b>QUORUM (moitié des membres installés + 1)</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de membres présents à l'ouverture de séance</b>	<b>17</b>

# Liste des participants

## 1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme DERLOT	Adjointe Gestionnaire		X	X
Mme ROPERS	C.P.E	X		

## 2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X				X
Mme DUNY	Adjointe au Maire de Douvres		X			X
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)					

## 3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X		X		

## 4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X			
M. BEAURIN	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement	X				X
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement		X			
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X			
Mme MARCHEGIANI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X	X		
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X				X
Mme POTTEAU	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement		X			
Mme VILLY	Pers. d'enseignement	X		X		

## 5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS	X		X		
M. BILLY	Pers ATOSS	X		X		
Mme LÉGER	Pers. ASS		X			

## 6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FOSSION Marion	Parent d'élève	X		X		
Mme BOISSÉE Fanny	Parent d'élève	X		X		
Mme CORBIN Raphaèle	Parent d'élève		X			
Mme DUFLOT Aurélie	Parent d'élève	X				X
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X		X		
Mme LEBOULANGER Marilyne	Parent d'élève		X			
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X				X
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X				X
Mme VIMOND Hélène	Parent d'élève		X	X		

7°) Représentants des Élèves

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Excusé</b>
<b>ABOUTAÏB Lina</b>	Elève	X		X		
<b>FRIMAS Marie</b>	Elève	X		X		
SAINT-CLAIR Alban	Elève		X			
DUBOST Louise	Elève		X			

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 11 avril 2024

M. GUÉGUÉNIAT propose l'adoption du dernier compte rendu du conseil d'administration.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 2. Convention de partenariat avec la Maison des adolescents du Calvados et avec l'ADAJ (2024-2025)

M. GUÉGUÉNIAT présente aux membres du conseil d'administration 2 conventions relatives à la mise en place d'actions éducatives avec des partenaires extérieurs.

● La 1<sup>ère</sup> concerne le partenariat avec la *Maison des adolescents du Calvados*.

Madame ROPERS, Conseillère principale d'Éducation, présente les actions menées durant l'année écoulée et la plus-value pour les élèves et les familles. Il s'agit en effet, d'un atout pour tous lorsque nous sommes confrontés aux difficultés de l'adolescence.

Sans plus de remarque, le conseil d'administration, donne son accord pour que soit signée la convention.

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

● Le *Centre social ADAJ* est très présent dans la vie de l'établissement et cela afin de contribuer à la réussite de nos élèves. Des éducateurs et des animateurs participent à différents temps de la vie scolaire aux côtés de nos personnels.

M. Boulet, personne qualifiée, précise que la convention est à voter pour la période de septembre à décembre 2024. Elle sera à revoir en janvier 2025 car la compétence exercée précédemment par l'ADAJ sera transférée au conseil départemental.

Le conseil d'administration autorise M. GUÉGUÉNIAT à signer cette convention.

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 3. COP renouvellement

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente l'occupation future des logements dont dispose le collège au 1<sup>er</sup> septembre.

Madame DERLOT, Secrétaire générale, est logée par nécessité absolue de service (NAS).

Mme QUENTIN a bénéficié durant cette année d'un logement en COP et le rendra au 31 août.

Monsieur HIMBERT, agent du département, occupe quant à lui un logement en COP. Il est proposé de reconduire la convention d'occupation précaire (COP).

Le conseil d'administration autorise M. GUÉGUÉNIAT à signer cette COP.

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

17h42 : arrivée de Mme FOISSON.

#### 4. DBM pour vote et pour information

En 2015, il a été accordé une subvention pour des travaux sur la toiture. En 2018, une autre subvention a été versée pour des travaux sur le système de sécurité incendie (SSI) pour un montant global de 2580€.

Les travaux n'ont pas été réalisés. Il est proposé de réaffecter ces subventions au budget de l'établissement.

Le conseil d'administration donne son accord à l'unanimité.

POUR : 18      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 5. Rapport annuel de fonctionnement

Comme chaque année, il est établi un rapport annuel de fonctionnement. En amont de la présentation de celui-ci, M. GUÉGUÉNIAT souhaite remercier tous les contributeurs.

Il est procédé à l'analyse du document selon les grands chapitres : vie scolaire, moyens, santé, orientation, CDI...

Sans remarque et observation, ce document est approuvé à l'unanimité.

POUR : 18      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### 6. Adoption du projet d'établissement 2024 – 2028

Le collège devait renouveler son projet d'établissement. Un travail avec les équipes a été mené le 29 mai en s'appuyant sur 3 axes :

- Enrichir notre pédagogie : accroître ses compétences, gagner en confiance
- S'ouvrir sur le monde en s'appuyant sur la culture
- Affirmer l'influence du collège

Ce projet est celui de la continuité, il reprend ce qui a fonctionné précédemment et intègre les réformes qui ont émergé depuis le précédent projet d'établissement (2019-2023). Ce projet d'établissement s'inscrit donc dans la continuité du précédent et intègre les réformes et les directives ministérielles les plus récentes.

Nous pouvons souligner aussi que le précédent projet d'établissement a été marqué par la période du COVID, une situation exceptionnelle qui a mobilisé les équipes en termes de pédagogie et de lien éducatif. Ce contexte exceptionnel a permis l'émergence dès la rentrée 2022 de nouvelles actions qui sont à la genèse de nouveaux projets et de nouvelles pratiques à l'initiative de l'EPL ou répondant aux directives institutionnelles. En voici au terme de ce préambule quelques exemples :

- ☞ Séjour de cohésion pour les élèves de 5e à Murol,
- ☞ Labélisation PHARe
- ☞ Formation PSC1
- ☞ Groupe de parole avec la Maison des adolescents
- ☞ Chorale et mise en place d'un piano dans le hall de l'établissement
- ☞ Cordées de la réussite
- ☞ Projet robotique et de la culture scientifique
- ☞ Club échec
- ☞ Refonte du parcours avenir
- ☞ Développement des partenariats extérieurs...

Sans remarque et observation, le projet d'établissement est approuvé à l'unanimité.

POUR : 19      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

17h50 : arrivée de Mme VIMOND

## 7. Autorisation de sorties d'inventaire

M. GUÉGUÉNIAT précise le rôle des amortissements et de la nécessité de sortir certains biens de l'inventaire de l'établissement. Cela est indispensable avant toute destruction ou mise au rebut.

Il est procédé à la lecture des biens à sortir de l'inventaire tels qu'un lave-linge, un moteur de chambre froide, une armoire négative de porte, un groupe froid, une armoire froide positive, un lave-batterie (cuisine), une armoire froide négative, un laminoir, une tondeuse, un portail de cuisine, un véhicule de service, un générateur de service et deux mono brosses.

Sans remarque et observation, l'inventaire est approuvé à l'unanimité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 8. Autorisation de porter le véhicule au rebut

Depuis la rentrée, le véhicule du collège est hors service. Il est demandé sa destruction après sa mise au rebut. Cela doit faire l'objet d'un acte du conseil d'administration. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de porter le véhicule au rebut.

Sans d'autre observation, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 9. Autorisation de signer les contrats

Madame ROPERS, Conseillère Principale d'Éducation, indique que pour l'année 2024 – 2025, le collège sera doté de 5,20 équivalents temps plein en AED pour le service de la vie scolaire. Cela correspond à une baisse de 0,10 par rapport à l'année 2023 – 2024.

M. GUÉGUÉNIAT demande l'autorisation du conseil d'administration de signer les contrats.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 10. Liste des fournitures scolaires

Conformément aux dispositions réglementaires, la liste des fournitures scolaires est présentée aux membres du conseil d'administration. Celle-ci fait suite aux propositions des enseignants. Cette liste sera adressée aux familles dans le cadre de l'organisation de la rentrée 2024.

Sans observation, ni remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 11. DHG vote

En préambule, M. GUÉGUÉNIAT communique les grandes lignes de la réforme du « choc des savoirs ». Cela fera d'ailleurs l'objet d'une présentation aux familles des élèves de CM2 et de 6<sup>e</sup> le mercredi 3 juillet prochain dans le cadre d'un « café des parents ».

Cette réforme repose sur le dédoublement de toutes les heures de français et de mathématiques pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. cela a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil d'administration en février dernier. En attente des décrets, nous n'avons pas pu le voter à cette date.

Aujourd'hui encore nous sommes dans les arbitrages et l'organisation des conseils d'enseignements. La proposition de réparation de ce soir évoluera certainement dans le cadre des derniers ajustements en lien avec les effectifs qui seront supérieurs à ceux estimés par les services académiques.

Après un travail de concertation avec les équipes il est nécessaire de procéder à un vote de la répartition.

La dotation attribuée au collège pour la rentrée 2024 est la suivante :

<b>491,5 heures postes</b>	<b>43.5 HSA</b>
----------------------------	-----------------

21 heures postes sont fléchées vers le dispositif ULIS.

S'ajoute aussi les IMP : 5,25 IMP sont alloués au collège

La dotation repose sur les effectifs prévus à la rentrée prochaine.

6e	5e	4e	3e
105 élèves	109 élèves	132 élèves	118 élèves
			
4 classes	4 classes	5 classes	4 classes

Enfin, M. GUÉGUÉNIAT indique qu'un poste d'EPS a été fermé par les services académiques en plus de celui de SVT proposé en février.

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation à l'équipe enseignante dans le cadre des conseils d'enseignements.

Mme VIMOND, parent d'élève, souhaite savoir le devenir des deux enseignants quittant l'établissement. M. GUÉGUÉNIAT indique que le professeur de SVT part en retraite et que l'enseignant d'EPS est affecté dans un collège de Caen.

La répartition de la DHG et des IMP est soumise aux votes :

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 7

## 12. Question diverse

La séance est levée à 18h20.

